LA STABILISATION
appliquée aux biens archéologiques mobiliers

La stabilisation comme opération de **conservation curative**, consiste à **rendre stable (=stabiliser)** un objet dont l'intégrité est en péril. La conservation curative est une des trois composantes de la conservation-restauration : conservation préventive, conservation curative et restauration. Elle implique une intervention directe et **obligatoire** sur un bien pour arrêter ou ralentir sa détérioration.

1. Définition et textes de références

➤ Selon la résolution adoptée en 2008 par l'ICOM-CC sur la terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel https://www.icom-cc.org/en/terminology-for-conservation

« Conservation curative - l'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens. »

Exemples : désinfestation de textiles, dessalement de céramiques, désacidification du papier, séchage contrôlé de matériaux archéologiques humides.

➤ La norme européenne EN 15898 définit la conservation curative : « Actions entreprises directement sur un bien pour arrêter ou ralentir sa détérioration et/ou limiter sa dégradation ».

➤ L'abécédaire de la FFCR reprend, en en facilitant la compréhension, la définition de l'ICOM-CC

« La conservation curative comprend l'ensemble des actions entreprises directement sur les biens culturels dans le but de stabiliser leur état : elle impose d'agir en priorité sur les altérations évolutives en arrêtant leur processus de détérioration. Ainsi, elle consiste parfois à renforcer structurellement le bien concerné. Elle se différencie d'une part, de la conservation préventive qui agit principalement sur l'environnement des œuvres et, d'autre part, de la restauration qui vise plutôt à restituer la signification du bien culturel ».

Exemples : si un carton de montage acide altère une gravure, le retrait de ce carton constitue une opération de conservation curative, tout comme la désinsectisation d'un bien contaminé ou encore la consolidation d'une peinture murale dont les enduits se désolidarisent de la paroi, sans pour autant réintégrer les manques.

2. Application aux biens archéologiques mobiliers

Sur ces bases, en archéologie, plusieurs actions sont possibles pour stabiliser un objet ou un lot d'objets. La recherche en conservation-restauration étant en perpétuelle évolution, de nouvelles solutions sont développées régulièrement afin d'améliorer à la fois leur efficacité mais aussi leur impact sanitaire et écologique.

➤ La stabilisation chimique

Les traitements de stabilisation de la matière, liés à la présence de sels (dont les chlorures) participant à sa dégradation (efflorescences, reprise de corrosion - corrosion active), peuvent suivre

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CONSERVATEURS-RESTAURATEURS
CORRESPONDANCE | 21 RUE D'ANNAM | 75020 PARIS
SIÈGE SOCIAL | 5 BIS RUE DU LOUVRE | 75001 PARIS
T. 06 95 20 25 02 | FFCR.FR | CONTACT@FFCR.FR

différents processus chimiques :

- **Extraction des sels** qui doivent alors traverser toutes les couches de la matière (phénomène de diffusion),
- **Transformation *in situ* des sels** en composés peu solubles et inertes,
- **Isolation des sels** par suppression du contact avec l'humidité et l'oxygène de l'air.

La stabilisation chimique concerne essentiellement les **matériaux inorganiques** (métal, céramique, pierre, etc.). Selon l'état de conservation, les objectifs de traitement, et le lieu de stockage final, le conservateur-restaurateur propose une méthode d'intervention la plus adéquate.

➤ La stabilisation mécanique

La stabilisation mécanique revient à **réaliser des opérations structurelles**, dans le cas d'artefacts **physiquement** en péril. Ces interventions peuvent être envisagées dans le cas :

- d'un risque important ou total de perte d'intégrité physique,
- d'un risque de perte de cohésion et de déformation,
- d'un besoin de renforcement,
- d'une impossibilité de manipulation,
- d'une impossibilité de procéder à une stabilisation chimique (certains objets composites).

Ces interventions concernent potentiellement **tous les matériaux, organiques et inorganiques**.

La consolidation de la matière, couplée ou non à des procédés mécaniques, est une solution envisageable (stabilisation par séchage et/ou consolidation des organiques gorgés d'eau, stabilisation des soulèvements des peintures murales fragmentaires, stabilisation de l'écaillage de la surface d'un verre, etc.).

➤ Le conditionnement comme mesure de stabilisation

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une intervention curative de stabilisation à proprement parler, **l'arrêt momentané des dégradations peut être effectué par voie préventive en privilégiant un conditionnement climatique** sous sorbants (gel de silice, argile, tamis moléculaire, etc.), sous anoxie, ou bien encore dans des tissus ou films aux propriétés inhibitrices (film VCI par ex.). C'est le cas pour le mobilier métallique et organique. Ce type d'intervention nécessite une maintenance.

3. Attention au « tout traitement »! Les limites des interventions de stabilisation chimique

Le « tout traitement », sous prétexte de stabiliser, empêche la constitution de réserves archéologiques pour de futures analyses. Il peut également conduire à perdre des informations (restes organiques, stratigraphies de corrosion, traces organiques à l'état moléculaire). Aussi est-il nécessaire de **penser la stabilisation comme une opération à réaliser uniquement en cas de nécessité absolue**, et non de façon systématique. En outre, les mesures préventives (physiques, mécaniques, chimiques) restent le moyen à privilégier en première intention, car le moins invasif.

La déchloruration est une méthode de stabilisation chimique. Elle n'est pas une intervention sans conséquences. **Le traitement chimique appliqué engendre une transformation des oxydes métalliques.** Elle n'est pas une garantie pour une stabilisation pérenne.

Il n'y a donc pas UNE, mais PLUSIEURS MÉTHODES de STABILISATION pour chaque cas de figure

par le groupe de travail archéologie - dernière mise à jour: octobre 2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CONSERVATEURS-RESTAURATEURS
CORRESPONDANCE | 21 RUE D'ANNAM | 75020 PARIS
SIÈGE SOCIAL | 5 BIS RUE DU LOUVRE | 75001 PARIS
T. 06 95 20 25 02 | FFCR.FR | CONTACT@FFCR.FR